

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 16 mai 2022

N° CP-2022-5-12-6

N° applicatif 3649

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service consulté

FONDS D'INNOVATION TERRITORIALE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET APPROBATION DES CONVENTIONS FINANCIERES

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace de décider d'attribuer des subventions de fonctionnement aux Communes, groupements de Communes et associations dans le cadre des contrats départementaux, au titre du Fonds d'innovation territoriale pour un montant de 27 005 € et d'approuver les termes des projets de conventions financières annexées au présent rapport.

1. Subventionnement d'une étude de faisabilité pour la restauration et la valorisation des ouvrages hydrauliques à Klingenthal

Le projet est porté par la Communauté de Communes des Portes de Rosheim (CCPR).

L'étude est réalisée dans le cadre d'un groupement de commandes entre le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA), compétent en matière de gestion des cours d'eau, et la CCPR, compétente en matière de tourisme et de développement économique et consiste notamment à étudier la faisabilité pour la restauration et la valorisation des ouvrages hydrauliques à Klingenthal.

Les co financeurs sont la Région, la Collectivité européenne d'Alsace, et la CCPR.

Contexte :

Sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim se trouve un site unique et remarquable, celui de l'ancienne manufacture royale d'armes blanches à Klingenthal, créée en 1730, sous Louis XV. Cette manufacture a façonné le village tout entier : les ateliers étaient répartis dans les maisons construites le long de la rivière Ehn et, pour fonctionner, tout un réseau d'ouvrages hydrauliques a été aménagé : canaux, prises d'eaux, vannes.

Afin de conserver ce patrimoine unique en Alsace, un programme de restauration est nécessaire et doit être envisagé en respect de la réglementation de gestion écologique des rivières. Dans le cadre de sa politique de préservation du patrimoine et de développement touristique, la Communauté de Communes des Portes de Rosheim porte un projet de valorisation du village de Klingenthal, dont l'étude est la 1^{ère} étape.

Présentation de l'étude :

La Communauté de Communes des Portes de Rosheim souhaite mener une étude qui portera sur la réhabilitation des ouvrages hydrauliques (six) et leur valorisation, en étudiant également la faisabilité d'une restauration de la continuité écologique du cours d'eau (partie de l'étude prise en charge par le SDEA).

Cette étude de faisabilité sera décomposée en plusieurs phases :

- un état des lieux ;
- une étude de plusieurs scénarii concernant le maintien ou non de seuils sur le cours d'eau, les travaux à entreprendre, les outils de valorisation à créer ;
- l'avant-projet sommaire du scénario retenu par la Communauté de Communes et le SDEA.

Le montant de l'étude qui sera menée par « ARTELIA » s'élève à **28 500,00 € HT**.

Cette étude globale répond à plusieurs enjeux :

- Préservation d'un patrimoine bâti unique et remarquable ;
- Valorisation touristique du territoire avec création des supports de médiation et lien avec les visites guidées d'ores et déjà organisées par la Maison de la Manufacture d'Armes Blanches (MMAB). L'objectif est de pouvoir offrir aux visiteurs et promeneurs une meilleure compréhension du fonctionnement du site à l'époque, en expliquant notamment le rôle essentiel que tenait l'eau, l'histoire du village, ... ;
- Mise en valeur des rivières et milieux aquatiques et la restauration de la continuité écologique de l'Ehn.

Les attendus en matière de valorisation touristique du site :

Les publics cibles :

- Le grand public : la population locale et la clientèle de loisirs de proximité, les clientèles touristiques en séjour et de passage (la MMAB bénéficie de la proximité avec le Massif du Mont Sainte-Odile, environ 1 000 000 de visiteurs par an) ;
- Les visiteurs de la Maison de la Manufacture, ouverte depuis 2007 au public. La valorisation des ouvrages hydrauliques liés à l'ancienne Maison de la Manufacture permettra donc de compléter la visite actuelle, ceci, dans le cadre de visites libres et/ou guidées ;
- Les publics scolaires.

Création d'un parcours de découverte :

- Restauration des ouvrages hydrauliques en mauvais état pour mieux les valoriser ;
- Création d'un cheminement de découverte du site et de son histoire, avec une approche pédagogique ;
- En cohérence avec la MMAB.

La CCPR porte ce projet de façon partenariale, elle a constitué un comité de pilotage réunissant la DDT du Bas-Rhin, la Collectivité européenne d'Alsace, la Région Grand Est, les Communes de Boersch et d'Ottrott, et l'association de Sauvegarde de Klingenthal.

Le budget global prévisionnel de l'opération est estimé à 67 550 € HT soit 81 060 € TTC (dont 39 050 € HT, soit 46 860 € TTC pris en charge par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA).

Le coût de l'étude à charge de la CCPR est estimé à **28 500 €** HT soit 34 200 € TTC. Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Coût de l'étude – Part Communauté de Communes des Portes de Rosheim	28 500 € HT	Communauté de Communes des Portes de Rosheim	20 %	5 700 €
		Collectivité européenne d'Alsace	30 %	8 550 €
		Région Grand Est	30 %	8 550 €
		Agence de l'Eau	20 %	5 700 €
		TOTAL	100%	28 500 €

La commission territoriale Ouest Alsace – Saverne - Molsheim, réunie le 2 mai 2022, a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du fonds d'innovation territoriale.

Il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet à travers une subvention de fonctionnement au titre du fonds d'innovation territoriale d'un montant maximum de **8 550 €** correspondant à **30 %** du montant des dépenses éligibles.

Il est également proposé à la Commission permanente d'approuver les termes du projet de convention afférente à conclure avec la Communauté de Communes des Portes de Rosheim, ci-joint en annexe au rapport.

2. Subventionnement d'une étude de définition d'un plan de développement d'équipements et services touristiques de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

L'objet de l'étude est d'assister la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg dans la définition d'un plan de développement et d'organisation d'équipements et services touristiques, publics et/ou privés, sur le territoire de la Communauté de Communes, en cohérence avec l'identité du territoire de l'Alsace Verte, les sites existants et les projets issus de la reconversion de la base aérienne de Drachenbronn (BA 901). Outre l'optimisation du développement engagé dans le cadre du Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD), cette étude visera également à valoriser en termes de durée de présence et de retombées économiques le potentiel de visiteurs du territoire.

Contexte :

Le territoire a connu d'importantes évolutions ces deux dernières années sur le plan touristique, avec :

- ⇒ la création au 1^{er} janvier 2020, de l'Office de Tourisme de l'Alsace Verte qui a pris le relais des 4 Offices intercommunaux précédemment compétents sur le territoire :
 - L'Office de Tourisme de l'Outre-Forêt ;
 - L'Office de Tourisme de Niederbronn-les-Bains ;
 - L'Office de Tourisme du Pays de Wissembourg ;
 - L'Office de Tourisme Sauer-Pechelbronn.

- ⇒ La désignation de la Commune de Hunsbach comme grand vainqueur de l'émission de France 3 « Le Village Préféré des Français » en juillet 2020. Véritable pépite d'Alsace du Nord, le village blanc de Hunsbach se distingue par la richesse de son patrimoine et de ses traditions bien vivantes mais dispose à ce jour de peu d'infrastructures pour assurer l'accueil des visiteurs.
- ⇒ Le démarrage des travaux sur le site de l'ancienne Base Militaire de Drachenbronn et l'ouverture en mai 2021 du « sentier des Cimes », site unique en France. Porté par la société allemande EAK, ce dernier représente un investissement de plus de 5 M€ et la création de 25 emplois en CDI. Plus de 180 000 visiteurs sont attendus pour cette première année d'exploitation.

Contenu de l'étude :

Alors qu'aucune stratégie globale de développement touristique n'existait à l'échelle du territoire intercommunautaire lors de la réflexion menée autour de la reconversion de la BA 901, et que le premier équipement programmé dans ce cadre vient d'ouvrir, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg souhaite qu'une réflexion soit menée pour s'assurer de la cohérence globale, à l'échelle de l'Alsace Verte, des projets envisagés et disposer de préconisations pour les développements futurs à envisager. Portant à la fois sur le territoire du Pays de Wissembourg et celui de l'Alsace Verte, l'analyse s'appuiera sur les études déjà réalisées dans le cadre du CRSD de la base aérienne de Drachenbronn et mises à disposition du titulaire. Une actualisation de ces travaux sera toutefois utile concernant l'image de l'Alsace Verte.

Des préconisations et propositions concrètes (opérationnelles) pour les développements à venir sur le territoire du Pays de Wissembourg, seront à imaginer en cohérence avec la Destination « Alsace Verte »

Dans ce cadre et au titre du Fonds d'innovation territoriale, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg sollicite l'octroi d'une subvention de la part de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Le coût de l'étude s'élève à **35 100 € HT**. Le plan de financement proposé est le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût HT	en %
ETAT FNADT	16 497 €	47 %
Autofinancement Communauté de Communes du Pays de Wissembourg	9 828 €	28 %
Collectivité européenne d'Alsace	8 775 €	25 %
TOTAL	35 100 €	100 %

La Commission territoriale Nord Alsace Haguenau Wissembourg, réunie le 5 mai 2022, a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du fonds d'innovation territoriale.

Il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet à travers une subvention de fonctionnement au titre du fonds d'innovation territoriale d'un montant maximum de **8 775 €** correspondant à **25 %** du montant des dépenses éligibles.

Il est également proposé à la Commission permanente d'approuver les termes du projet de convention, ci-joint en annexe au rapport, à conclure avec la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg.

3. Subventionnement d'une étude de faisabilité pour la restructuration d'un corps de ferme et la construction de logements inclusifs à Salenthal - Sommerau

L'association Initiatives Citoyennes et Associatives de Sommerau (ICAS), active sur le territoire de Salenthal, soutient le lien social, notamment pour les personnes âgées du territoire. C'est dans ce cadre, que l'association souhaite s'engager dans un projet d'habitat accompagné à destination des publics fragiles : personnes âgées et personnes en situation de handicap.

Ainsi, l'association réfléchit au devenir d'une ferme alsacienne, en vue de la reconversion en habitat inclusif, avec une rénovation conséquente nécessaire pour la ferme située en front de rue.

Afin de bénéficier de conseils et d'une ingénierie sur cette démarche, elle s'est rapprochée de l'association Familles Solidaires Alsace en raison de son expérience sur le sujet de l'habitat accompagné.

Afin d'évaluer la pertinence et la faisabilité de ce projet, il a été souhaité la réalisation d'une étude architecturale qui permettra également de dégager un estimatif des coûts de rénovation / construction de la ferme et de quelques habitats inclusifs pour personnes âgées et handicapées.

La Collectivité européenne d'Alsace a été associée depuis plusieurs mois à ces réflexions.

L'association Familles Solidaires Alsace est porteuse de l'étude dans le cadre de ce projet, pour le compte de l'ICAS, et s'est adressée, en accord avec les parties prenantes, à une agence d'architecture, prestataire expérimenté sur le sujet.

Le coût de l'étude est de **9 600 euros TTC**.

L'association ICAS s'est engagée à hauteur de 52% et sollicite le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre du Fonds d'innovation à hauteur de 48%. Le plan de financement proposé est ainsi le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût TTC	en %
Association Initiatives Citoyennes et Associatives de Sommerau	5 000€	52 %
Collectivité européenne d'Alsace	4 600 €	48 %
TOTAL	9 600 €	100 %

La Commission territoriale Ouest Alsace Saverne Molsheim, réunie le 2 mai 2022, a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fonds d'innovation territoriale.

Il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet à travers une subvention de fonctionnement au titre du fonds d'innovation territoriale d'un montant maximum de **4 600 €** correspondant à **48 %** du montant des dépenses éligibles.

Il est également proposé à la Commission permanente d'approuver les termes du projet de convention, ci-joint en annexe au rapport, à conclure avec l'association Familles Solidaires Alsace.

4. Subventionnement d'une étude préalable de besoin dans le cadre du projet de résidence seniors sur le territoire de la Commune de Schirrhein

La Commune de Schirrhein souhaite porter un projet de résidence seniors dans le cadre de la politique qu'elle conduit en faveur des seniors. Afin d'évaluer la pertinence de ce projet et d'accompagner la Commune et le CCAS fortement engagé auprès des aînés du territoire, dans sa consolidation, et conformément au cahier des charges départemental « Résidences seniors 2^{ème} génération », il est souhaité que soit conduite une étude préalable de besoin et d'opportunité.

Les services de la Collectivité européenne d'Alsace sont étroitement associés à ce projet depuis le début des réflexions de la Commune.

Cette étude poursuit 4 objectifs essentiels :

- Connaître le territoire, ses forces, ses faiblesses, ses opportunités et menaces ;
- Connaître sa population, ses attentes et besoins ;
- Eclairer une décision liée à l'implantation d'un projet d'habitat accompagné, orienter ou réorienter son action ;
- Instaurer un dialogue entre différents acteurs et engager une dynamique d'intelligence collaborative.

Le coût de cette étude est estimé à **12 700€ HT** (soit 15 240 € TTC). Le plan de financement proposé est le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût HT	en %
Commune de Schirrhein	6 350 €	50 %
CCAS de Schirrhein	1 270 €	10 %
Collectivité européenne d'Alsace	5 080 €	40 %
TOTAL	12 700 €	100 %

La Commission territoriale Nord Alsace Haguenau Wissembourg, réunie le 5 mai 2022, a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fonds d'innovation territoriale.

Il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet à travers une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'innovation territoriale d'un montant maximum de **5 080 €** correspondant à **40 %** du montant des dépenses éligibles.

Il est également proposé à la Commission permanente d'approuver les termes du projet de convention, ci-joint en annexe au rapport, à conclure avec la Commune de Schirrhein.

Pour ces projets, les montants seront à prélever comme suit :

- Etude de faisabilité pour la restauration et la valorisation des ouvrages hydrauliques à Klingenthal :
Programme 063 –Opération 013 –Tranche 50 -Natana 3418 -Chapitre 65 –
Nature 657358 –Fonction 633
- Etude de définition d'un plan de développement d'équipements et services touristiques :
Programme 063 –Opération 013 –Tranche 50 -Natana 3418 -Chapitre 65 –
Nature 657358 –Fonction 633
- Etude de faisabilité pour la restructuration d'un corps de ferme et la construction de logements inclusifs à Salenthal - Sommerau:
Programme 063 –Opération 013 –Tranche 50 -Natana 2477 -Chapitre 65 –
Nature 65748 –Fonction 4238

- Etude préalable de besoin dans le cadre du projet de résidence seniors sur le territoire de la Commune de Schirrhein
Programme 063 –Opération 013 –Tranche 50 -Natana 2466 -Chapitre 65 –
Nature 657348 –Fonction 4238

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver, dans le cadre du fonds d'innovation territoriale, la participation de la Collectivité européenne d'Alsace à l'étude de faisabilité pour la restauration et la valorisation des ouvrages hydrauliques à Klingenthal,
- d'attribuer une subvention de fonctionnement à la Communauté de Communes des Portes de Rosheim, en qualité de maître d'ouvrage de l'étude, au titre du fonds d'innovation territoriale d'un montant maximum de 8 550 € représentant 30 % du montant des dépenses éligibles,
- d'approuver les termes du projet de convention financière afférente, joint en annexe au rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Communauté de Communes des Portes de Rosheim, porteur du projet,
- de m'autoriser à signer cette convention ;
- d'approuver, dans le cadre du fonds d'innovation territoriale, la participation de la Collectivité européenne d'Alsace à l'étude de définition d'un plan de développement d'équipements et services touristiques,
- d'attribuer une subvention de fonctionnement à la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, en qualité de maître d'ouvrage de l'étude, au titre du fonds d'innovation territoriale d'un montant maximum de 8 775 €, représentant 25 % du montant des dépenses éligibles,
- d'approuver les termes du projet de convention financière afférente, joint en annexe au rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg,
- de m'autoriser à signer cette convention ;
- d'approuver, dans le cadre du fonds d'innovation territoriale, la participation de la Collectivité européenne d'Alsace à l'étude de faisabilité pour la restructuration d'un corps de ferme et la construction de logements inclusifs à Salenthal - Sommerau,
- d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Familles Solidaires Alsace, en qualité de maître d'ouvrage de l'étude, au titre du fonds d'innovation territoriale d'un montant maximum de 4 600 € représentant 48 % du montant des dépenses éligibles,
- d'approuver les termes du projet de convention financière afférente, joint en annexe au rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association Familles Solidaires Alsace, porteur du projet,
- de m'autoriser à signer cette convention ;
- d'approuver, dans le cadre du fonds d'innovation territoriale, la participation de la Collectivité européenne d'Alsace à l'étude préalable de besoin dans le cadre du projet de résidence seniors sur le territoire de la Commune de Schirrhein,
- d'attribuer une subvention de fonctionnement à la Commune de Schirrhein, en qualité de maître d'ouvrage de l'étude, au titre du fonds d'innovation territoriale d'un montant maximum de 5 080 € représentant 40 % du montant des dépenses éligibles,
- d'approuver les termes du projet de convention financière afférente, joint en annexe au rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Commune de Schirrhein, porteur du projet,
- de m'autoriser à signer cette convention ;

- de préciser que par dérogation au règlement budgétaire et financier, les subventions seront versées selon les modalités définies dans les conventions à conclure.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY